

Chasse / Rhône le 19 septembre 2009

## Lettre d'engagements de Condat par rapport à REACH

Madame, Monsieur,

La mise en œuvre de REACH fait partie des projets stratégiques de CONDAT. Nous souhaitons vous informer de l'avancement de notre plan d'actions pour la phase de REACH qui va couvrir la période d'enregistrements des substances pour les usages concernés et qui a débuté le 2 décembre 2008 suite à la fin du préenregistrement.

### 1° Préenregistrement

**CONDAT a préenregistré toutes les substances éligibles à cette procédure fabriquées dans nos usines ou importées hors d'Europe. Ces substances pourront être mises sur le marché après le 02 décembre 2008.**

D'autre part, CONDAT s'engage à préenregistrer toutes les substances éligibles correspondant à de nouveaux développements.

### 2° Pérennité de nos matières premières

**Pour nos matières premières, nous sommes tributaires en amont de nos fournisseurs. Nous avons recueilli les confirmations de leurs préenregistrements et cette démarche fait partie de la procédure d'homologation de toute nouvelle référence.**

Nous avons engagé auprès de **chacun de nos fournisseurs** une démarche de suivi afin d'anticiper les évolutions de la mise en œuvre de REACH pour les produits qu'ils nous livrent.

Cependant REACH peut avoir des conséquences sur la mise à disposition des matières premières et nous pourrions avoir à faire face à des circonstances indépendantes de notre volonté. Nous prenons l'engagement de mobiliser l'ensemble des moyens disponibles dans le cadre de la réglementation pour limiter ces éventuelles perturbations. Ceci passe à cet égard par la délivrance d'une information rapide dès la survenance d'un éventuel incident réglementaire qui pourrait causer des retards de livraison.

### 3° Substances soumises à autorisation (SVHC) (2)

**L'Agence Européenne des produits Chimiques publie la liste des substances candidates à l'autorisation (Substances of Very High Concern) sur son site internet:**

**[http://echa.europa.eu/chem\\_data/authorisation\\_process/candidate\\_list\\_table\\_en.asp](http://echa.europa.eu/chem_data/authorisation_process/candidate_list_table_en.asp)**

**Les produits CONDAT ne contiennent aucune des substances de la liste selon les informations émanant de nos fournisseurs et en notre possession à la date de ce courrier.**

La politique de CONDAT est d'interdire l'utilisation de telles substances dans les formulations et d'imposer la substitution en cas de nouveaux classements.

### 4° Prise en compte des usages clients

Un fabricant ou un importateur a l'obligation de prendre en compte dans le dossier d'enregistrement les usages de la substance le long de la chaîne aval d'utilisation sauf si ces usages présentent un risque non maîtrisable pour l'homme et l'environnement ou s'il en est informé moins de douze mois avant la date d'enregistrement par l'utilisateur.

CONDAT a participé aux travaux faits au sein des fédérations professionnelles sur l'établissement de grilles génériques d'usages et d'exposition liées aux métiers de ses clients. **Nous allons communiquer à nos fournisseurs de matières premières tous les usages des lubrifiants CONDAT tels qu'ils sont décrits dans nos fiches produits. Si votre application est différente, nous vous encourageons à nous la signaler le plus rapidement possible.** Si votre application est confidentielle, vous avez la possibilité de la déclarer

directement à l'Agence Européenne des produits Chimiques et de développer vous-même votre scenario d'exposition.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'un usage qui n'aurait pas été identifié par vous-même ou le fabricant ou l'importateur de la substance sera interdit.

Vous pourrez trouver plus d'information sur les usages et leurs identifications dans les articles de 37, 38, 39 de REACH et dans les guides sur les utilisateurs en aval et l'évaluation des risques.

[http://guidance.echa.europa.eu/guidance\\_en.htm](http://guidance.echa.europa.eu/guidance_en.htm)

[http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance\\_document/Inforeg\\_CSR\\_R12\\_en.pdf](http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/Inforeg_CSR_R12_en.pdf)

Nous pourrions avoir besoin d'éléments complémentaires concernant les expositions liées à vos applications, nous vous remercions de nous envoyer en retour l'adresse email de votre contact REACH.

#### 5° Enregistrement

**Condat travaille actuellement sur ses dossiers d'enregistrement concernés par l'échéance de 2010 et prépare les enregistrements pour les autres échéances (2013, 2018).**

Nos travaux couvrent l'ensemble des produits que nous vendons et commercialisons.

**Nous mettons tout en œuvre pour vous proposer un produit :**

- **conforme à la réglementation**
- **respectueux de la santé de votre personnel et de l'Environnement**
- **répondant parfaitement aux exigences requises pour votre application.**

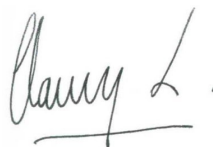
Votre correspondante REACH, au sein du service Affaires Réglementaires Produits du groupe CONDAT est:

Laetitia CHAUVY  
Affaires Réglementaires Produits  
CONDAT  
BP 16  
38670 CHASSE SUR RHONE - FRANCE  
+33 (0)4.78.07.38.13  
[laetitia.chauvy@condat.fr](mailto:laetitia.chauvy@condat.fr)

Dans l'attente d'un nouvel échange, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les plus sincères.



**Pierre-Yves BONDON**  
Directeur R&D et Laboratoires Groupe CONDAT



**Laetitia CHAUVY**  
Affaires Réglementaires Produits